

Informations spécifiques aux familles du secteur de Tanlay

Les temps périscolaires et extrascolaires sont gérés par l'accueil de loisirs (TOM POUCE ET COMAGNIE)

Restauration scolaire

Que comprend le prix d'un repas ? L'alimentation, les frais de personnel, les équipements et l'ensemble des charges. Le prix facturé étant inférieur au coût total, la différence est prise en charge par le budget intercommunal.

A quoi correspond le Quotient Familial (QF) ? Il est calculé par la CAF ou la MSA en tenant compte des revenus et de la composition familiale.

Important : n'oubliez pas de fournir votre attestation (CAF ou MSA) mentionnant votre Quotient Familial, sinon le tarif le plus élevé vous sera appliqué.

Indications :

Selon la fréquentation de l'enfant à la cantine, les familles ont le choix entre 2 formules :

- ✓ **Formule 1** : les « **réguliers** ».
- ➔ **Comment ça marche ?** Cochez la case « formule 1 » dans le dossier d'inscription ainsi que les jours de la semaine où vous souhaitez inscrire votre enfant. Pour tout changement en cours d'année, la modification sera prise en compte au plus tard le 1er du mois suivant
- ✓ **Formule 2** : les « **occasionnels** » pour les familles dont l'enfant fréquente **ponctuellement** le service de restauration et de façon irrégulière
- ➔ **Comment ça marche ?** Cochez la case « formule 2 » dans le dossier d'inscription et procurez-vous les bulletins d'inscription auprès de l'accueil de loisirs (Tom Pouce et Compagnie). Chaque jeudi précédant la semaine concernée, vous remettrez votre bulletin au référent de l'école.

Tranches de QF	Tarifs
< 480	3,20 €
480 - 670	3,50 €
671 - 900	4,00 €
901 - 1200	4,50 €
1201 - 1600	5,00 €
> 1600	5,50 €

En fonction du nombre limité de places sur certains sites de restauration scolaire, la priorité sera accordée aux familles dont les 2 parents travaillent, aux inscriptions régulières sur l'année et suivant l'ordre de réception des dossiers.

En cas d'absence de votre enfant, vous devez prévenir 48 h à l'avance ou transmettre un certificat médical, sinon le repas sera facturé.

Horaires des temps périscolaires

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Matin	7h20/8h40	7h20/8h40	7h20/8h40	7h20/8h40
Midi	12h/13h50	12h/13h50	12/13h50	12h/13h50
Soir	16h30/19h	16h30/19h	16h30/19h	16h30/19h

Accueil de loisirs du Mercredi

Site d'accueil : A l'accueil de loisirs de Tom Pouce et Compagnie

Créneaux horaires :

Accueil du matin	Activités	Repas, temps calme	Activités	Accueil du soir
7h20 – 9h00	9h00 – 12h00	12h00 – 13h30	13h30 – 17h00	17h00 – 18h30

✓ Pour toute modification d'inscription, vous devez le signaler **le lundi avant 9h30**.

Tarifs des temps périscolaires (matin et soir)

Tranches de QF	Tarifs		
	Accueil de matin Forfait *	Accueil du soir	
		1ère heure	Forfait **
< 480	1,20 €	1,20 €	2,40 €
480 - 670	1,30 €	1,30 €	2,60 €
671 - 900	1,40 €	1,40 €	2,80 €
901 - 1200	1,50 €	1,50 €	3,00 €
1201 - 1600	1,60 €	1,60 €	3,20 €
> 1600	1,70 €	1,70 €	3,40 €

Tarifs de l'accueil du mercredi

Tranches de QF	Tarifs		
	Mercredi		
	Demi-journée	Sans repas	Avec repas
< 480	3.00 €	4.00 €	5.00 €
480 - 670	4.00 €	6.00 €	7.00 €
671 - 900	5.00 €	8.50 €	10.00 €
901 - 1200	6.00 €	9.50 €	11.00 €
1201 - 1600	7.00 €	10.50 €	12.00 €
> 1600	8.00 €	11.50 €	13.00 €

* **Matin** : le tarif au forfait sera appliqué quelle que soit la durée de présence de votre enfant.

****Soir** : le tarif au forfait sera appliqué au-delà de la première heure d'accueil.



Date limite de dépôt : 6 juillet 2021

A remettre en main propre à la directrice de l'accueil de loisirs
Les dossiers remis après cette date ne seront pas prioritaires.

Où déposer mon dossier d'inscription, où demander des pièces complémentaires ?

✓ Auprès de l'Accueil de loisirs (Tom Pouce et Compagnie), 6 Place de la Mairie, 89430 Commissey

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

A l'accueil de loisirs

Tom Pouce et Compagnie
Directrice : Florence CROUZET
03 86 75 86 91 ou 07 87 01 94 83
tompouceetcompagnie@ccltb.fr

A la Communauté de communes

➤ Déborah JAMET, service Accueil de Loisirs
03 86 54 46 66
enfance-jeunesse@ccltb.fr



Information de la trésorerie : Les tickets CESU ne sont pas acceptés dans le cadre du service de restauration